



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 janvier 2019

L'efficacité de l'EFSI doit être mieux démontrée, selon la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) a permis de lever efficacement des fonds destinés à l'investissement au sein de l'UE, mais le montant des investissements mobilisés pourrait être surévalué. Les auditeurs ont également constaté que le soutien de l'EFSI s'était parfois simplement substitué à d'autres financements de l'UE et de la Banque européenne d'investissement (BEI). Une partie des fonds est allée à des projets qui auraient pu faire appel à d'autres sources de financement, publiques ou privées, mais à des conditions différentes. Par ailleurs, la plupart des investissements ont été concentrés dans quelques-uns des plus grands États membres de l'EU-15 qui disposent de banques nationales de développement bien établies.

L'EFSI est une initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI. Il est l'un des piliers du plan d'investissement pour l'Europe, également connu sous le nom de «plan Juncker», qui visait initialement à générer 315 milliards d'euros de financements publics et privés destinés à des investissements stratégiques.

Les auditeurs ont estimé, en conclusion, que l'EFSI avait permis de lever efficacement des fonds afin d'encourager des investissements supplémentaires au sein de l'UE, de son lancement en 2015 jusqu'en juillet 2018. Ils ont constaté qu'à la mi-juillet 2018, la BEI avait approuvé 65,5 milliards d'euros de financements, dépassant ainsi le volume indicatif de financements à lever, fixé à 61 milliards d'euros. Le soutien de l'EFSI a permis à la BEI de multiplier par quatre ses opérations de financement à plus haut risque par rapport à 2014.

Cependant, plusieurs projets soutenus par l'EFSI auraient pu être financés par des investisseurs privés et d'autres acteurs publics, voire par la BEI elle-même, mais à des conditions différentes. La préférence des promoteurs de projets est allée à un financement par l'EFSI, soit parce qu'il était moins onéreux, soit parce qu'il permettait d'allonger la durée du remboursement.

Les auditeurs mettent par ailleurs en doute l'estimation de 335 milliards d'euros communiquée pour les investissements mobilisés. La méthodologie utilisée a abouti, dans certains cas, à une surévaluation de la mesure dans laquelle le soutien de l'EFSI a réellement attiré des

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

investissements supplémentaires dans l'économie réelle. En outre, les montants communiqués ne tiennent pas compte du fait que certaines opérations soutenues par l'EFSI se sont substituées à d'autres opérations de la BEI et instruments financiers de l'UE. D'après la Cour, l'absence d'indicateurs de performance et de suivi comparables pour tous les instruments financiers et garanties budgétaires de l'UE nuit à la transparence et complique l'évaluation des résultats.

«En tant que programme phare de l'UE, l'EFSI occupe une place de premier plan. Il est donc d'autant plus important que toute affirmation concernant son efficacité repose sur des fondements solides», a déclaré M. Leo Brincat, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Le soutien de EFSI s'est en partie substitué à des instruments financiers de l'UE en gestion centralisée, en particulier dans les domaines des transports et de l'énergie, précisent les auditeurs. Ils estiment également nécessaire que la Commission et la BEI évitent les chevauchements entre l'EFSI et les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI) gérés par les États membres.

À la fin de l'année 2017, le portefeuille de l'EFSI se situait dans les limites fixées pour l'investissement dans des secteurs d'intervention spécifiques. Toutefois, la répartition géographique n'était pas suffisamment équilibrée, puisque les investissements étaient principalement concentrés dans quelques-uns des plus grands États membres de l'EU-15 qui disposent de banques nationales de développement bien établies.

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations:

- promouvoir l'utilisation justifiée de produits à plus haut risque de la BEI dans le cadre de l'EFSI;
- encourager la complémentarité entre les instruments financiers de l'UE et ses garanties budgétaires;
- améliorer la manière dont est évaluée l'existence d'autres sources susceptibles de financer des projets candidats à un soutien de l'EFSI;
- mieux estimer les investissements mobilisés;
- améliorer la répartition géographique des investissements soutenus par l'EFSI.

Remarques à l'intention des journalistes

L'EFSI a été créé en 2015 dans le cadre du «plan d'investissement pour l'Europe» destiné à combler le déficit d'investissement apparu à la suite de la crise économique et financière qui a débuté en 2008. Établi au sein de la BEI, il est gouverné par un comité de pilotage composé de représentants de la Commission et de la BEI. À l'origine, l'EFSI a été créé dans le but d'utiliser une garantie budgétaire de l'UE de 16 milliards d'euros et 5 milliards d'euros de ressources propres de la BEI pour permettre au groupe BEI de fournir environ 61 milliards d'euros de financements, en vue de générer, à l'horizon de juillet 2018, 315 milliards d'euros d'investissements stratégiques dans des infrastructures et des PME, couvrant la plupart des domaines d'action de l'UE et l'ensemble de ses États membres.

La Cour a publié un avis sur l'EFSI en novembre 2016, ainsi qu'un rapport spécial consacré aux instruments financiers de l'UE en juillet de la même année.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, telles que les parlements nationaux, des acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 3/2019 – «Fonds européen pour les investissements stratégiques: des mesures s'imposent pour en faire un véritable succès» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).